



GROUPE LA POSTE

COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU 13 DECEMBRE 2005 – N° 2 –

Ordre du jour :

- 1) Boîtes aux lettres et signalétique des communes
- 2) Cyberkiosques
- 3) Adresses Internet :
 - communes
 - communautés de communes
 - écoles
- 4) Plan de rénovation et d'investissement sur les bureaux de poste
- 5) Services de proximité :
 - Bonjour Facteur
 - Entrez Facteur
- 6) Enveloppe territoriale
- 7) Boîtes aux lettres des communes
- 8) Organisation commerciale de la Poste
- 9) Distribution isolée des bulletins municipaux et autres journaux agréés
- 10) Communication du Pays
- 11) Convention nationale entre la Poste et autres organismes :
 - ANPE
 - Ordre des Pharmaciens
- 12) Problèmes sur le territoire entre les élus et la Poste
- 13) Questions diverses

I - Boîtes aux lettres et signalétique des communes

Il est rappelé que la SEMADOUR a adressé le 28 octobre à l'ensemble des Communautés de Communes un listing des communes qui sont équipées, soit totalement, soit partiellement, de dénominations et de numérotations des rues. Il a été demandé aux Communes et aux Communautés de Communes un examen de ces listings et d'apporter les observations nécessaires pour définir les priorités des communes quant à l'équipement en numéros et en dénomination des rues. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse des Communautés de Communes et des Communes.

Le Comité de Pilotage décide de mettre l'accent auprès des Communes dans l'accueil des lotissements en création ou en cours de création. En effet, il a été remarqué que les numéros de rue et les noms étaient très souvent mis dans les lotissements plusieurs mois, voire plusieurs années, après l'installation des familles, ce qui retardait la distribution du courrier.

Le Comité de Pilotage décide de faire un travail sur les communes qui le souhaitent. Pour cela, un courrier sera adressé par la Poste et le Pays à l'ensemble des Maires et des Communautés de Communes pour leur proposer d'assister à un groupe de travail qui aura pour fonction d'étudier le type de numérotation possible, le phasage d'un équipement des communes et un plan de financement permettant la réalisation de cet équipement.

Le Comité de Pilotage décide de sensibiliser les habitants à travers les communes par un courrier Poste / Pays mais aussi grâce aux facteurs qui pourront aborder, lors de leurs tournées, le sujet avec la population du Val d'Adour.

2°) Cyberkiosques

A ce jour, sur les 7 cyberkiosques prévus sur le territoire, 6 cyberkiosques ont été commandés et ont fait l'objet d'un montage de projet dans le cadre du Programme LEADER+ (voir listing dans le compte-rendu du Comité de Pilotage du 25 octobre).

Seul le cyberkiosque de la Communauté de Communes des Castels fait l'objet d'une décision non finalisée. Des négociations entre la Poste et la Communauté de Communes sont en cours.

M. Estienne doit confirmer que le 7^{ème} cyberkiosque pourra être proposé, aux mêmes conditions tarifaires, au cours du 1^{er} trimestre 2006, dans la mesure où la Communauté de Communes des Castels serait décidée à le commander.

Afin de définir le contenu des cyberkiosques, une réunion des élus est prévue à la **SEMADOUR le 20 DECEMBRE à 17 H.** Cette réunion aura pour objet d'établir le listing des services publics qu'il conviendra de mettre dans l'arborescence du portail cyberkiosque.

L'installation des cyberkiosques est prévue fin janvier.

Les services préfectoraux seront sollicités au cours de la 1^{ère} quinzaine de janvier pour une réunion entre les responsables des cyberkiosques et les élus du Pays du Val d'Adour pour établir un conventionnement entre la Poste, le Pays du Val d'Adour et l'Etat, afin que les utilisateurs puissent télécharger l'ensemble des documents administratifs utiles à la vie quotidienne (demande de permis, feuille d'impôt...).

3°) Adresses Internet Communes, Communautés de Communes, Ecoles

Un courrier Poste / Pays du Val d'Adour sera rédigé dans les 1ers jours de janvier et adressé aux Communes, Mairies et Communautés de Communes leur indiquant que la Poste et le Pays du Val d'Adour, dans le cadre de la Convention Cadre Territoriale, créent une adresse e-mail normalisée et pérenne dans le temps, pour toutes les communes, les mairies et les communautés de communes, ce qui permet de réduire ainsi la fracture numérique :

- mairie.nomdelacomune@laposte.net
- communaute decomunes.nomdelacommunautede communes@laposte.net
- ecole.nomdelacomune@laposte.net

En ce qui concerne les écoles, un courrier spécifique sera adressé aux Inspecteurs d'Académie. La Poste sera en charge de créer cette adresse et de définir des tableaux récapitulatifs de la codification. Le Pays, à travers la mise en place du réseau des animateurs, aura la charge d'aider les communes à créer ces boîtes e-mail dans les communes qui le souhaitent.

4°) Plan de rénovation et d'investissement sur les bureaux de poste

La Poste expose le plan de rénovation et d'investissement pour l'année 2006 / début 2007.

Pour les Hautes-Pyrénées,

- le bureau de poste de Vic en Bigorre, bureau pionnier, est en cours de construction
- le bureau de poste de Castelnau Rivière Basse sera entièrement rénové
- le bureau de poste de Maubourguet sera entièrement rénové en 2007
- le bureau de poste de Rabastens subira des travaux de remise en état et de rafraîchissement

Pour le Gers,

- le bureau de poste de Marciac aura une rénovation complète en septembre 2006
- le bureau de poste d'Aignan : une opération commune d'Aignan / la Poste est en cours de réalisation et se poursuivra au cours de l'année 2006

Pour les Pyrénées-Atlantiques,

- les bureaux de poste de Garlin, Montaner et Simacourbe seront rénovés
- création d'un relais poste sur Pontiacq en 2007

Enfin, le centre de distribution, situé dans les anciens locaux Latu, sera réalisé avant l'été 2006.

5°) Services de Proximité

Deux services de proximité peuvent démarrer dans les 1ères semaines de l'année 2006. En ce qui concerne l'opération « Entrez Facteur » (portage de timbres, d'argent du CCP ou autres par le facteur chez les usagers),

Le Comité de Pilotage décide d'apporter des amendements sur l'affiche proposée par la Poste.

Une nouvelle maquette sera donc soumise aux élus dans les jours prochains. Il est demandé que ce service gratuit, grâce à la Convention Cadre Territoriale, fasse l'objet d'une campagne de communication particulièrement efficace.

En plus des affiches, une distribution dans l'ensemble des foyers du Pays du Val d'Adour (format A4) devrait être réalisée.

Un plan de communication est proposé par la Poste aux élus. Il fait l'objet d'une annexe au compte-rendu du Comité de Pilotage (voir annexe plan de communication).

En ce qui concerne le service « Bonjour Facteur » (visite des facteurs chez les usagers qu'ils aient du courrier ou non), un courrier co-signé par le Pays et la Poste sera adressé à l'ensemble des communes au cours du 1^{er} semestre 2006 une fois que le prochain Comité de

Pilotage aura examiné les propositions de chiffrage et la méthode d'exécution de ce service de proximité.

6°) Enveloppe Territoriale

Dans le discours du Président de la Poste et de Jean Glavany lors de la signature de la Convention Cadre Territoriale, il était indiqué que la mise en œuvre de cette Convention nécessiterait une enveloppe financière particulière propre au territoire pour l'année 2006.

Cette enveloppe territoriale sera essentiellement consacrée aux actions de communication, information des usagers des services, information des communes sur les dénominations des rues, information sur l'existence et l'utilisation des cyberkiosques, sensibilisation des habitants sur les boîtes aux lettres normalisées, information des communes sur des boîtes aux lettres grand format et sur l'équipement du territoire en dénomination des rues et numérotation, boîtes aux lettres communales grand format, boîtes aux lettres des particuliers, expérimentation par l'équipement des bureaux de poste de fax, photocopieurs.

Pour ce dernier point, un courrier sera adressé aux Communautés de Communes pour leur demander si un fax ou un autre équipement serait nécessaire, à leur point de vue, pour développer la fréquentation des bureaux de poste.

7°) Boîtes aux lettres des communes

A ce jour, seules deux communes ont souhaité qu'un remplacement de leurs boîtes aux lettres soit effectué pour mettre des boîtes aux lettres de taille supérieure afin que des enveloppes 21 * 29,7 puissent rentrer.

Un courrier aux Communautés de Communes sera adressé afin que la question soit abordée en Conseil Communautaire avec les représentants des communes du territoire.

8°) Organisation commerciale de la Poste

Le Pays du Val d'Adour demande à la Poste de nous faire part, lors du prochain Comité de Pilotage, de l'organisation commerciale qu'elle souhaite mettre en place afin d'augmenter l'accueil postal. Pour cela, le Pays du Val d'Adour demande à la Poste de faire une présentation des personnes et une présentation de la communication spécifique qu'elle a l'intention de faire sur le territoire.

9°) Distribution isolée des bulletins municipaux et autres journaux agréés

Il est rappelé que l'un des services essentiels attendus par les élus du territoire est la distribution séparée des bulletins municipaux et autres journaux officiels ou agréés par les élus, des publicités non adressées, notamment des grandes surfaces.

La Poste, au niveau national, étudie la mise en place de ce service. Les représentants de la Poste du Val d'Adour se sont engagés à aborder ce sujet avec la Direction nationale afin que ce service puisse être mis en place dans le Val d'Adour dès qu'il sera lancé au niveau national.

10°) Communication du Pays

La Poste a souhaité la mise en place d'un plan de communication du Pays du Val d'Adour à travers la réalisation de présentoirs de type Bistrots de Pays dans l'ensemble des bureaux de poste, présentoirs qui seront réalisés par un artisan local avec les matériaux de l'Adour. La Poste soutient également la réalisation de la plaquette du Pays du Val d'Adour. Ce soutien a fait l'objet d'une convention spécifique.

11°) Convention Nationale entre la Poste et autres organismes

Il est rappelé à la Poste que le Pays du Val d'Adour souhaite recevoir une copie de la convention nationale signée entre la Poste et l'ANPE, ceci afin que nous puissions solliciter l'ANPE pour la mise en place du service cyberkiosques au cours du mois de janvier 2006.

La Poste informe le Comité de Pilotage qu'elle a pris contact avec l'Ordre des Pharmaciens afin d'étudier la mise en place d'un service de portage de médicaments à domicile.

Un groupe de travail devrait être constitué pour que ce portage de médicaments se fasse en toute sécurité et de façon normalisée.

Le Comité de Pilotage demande à M. GRANJA de poursuivre son travail avec l'Ordre des Pharmaciens et de nous informer lors du prochain Comité de Pilotage des suites qui seront données à la mise en place de ce service

12°) Problèmes sur le territoire entre les élus et la Poste

Trois sujets ont été abordés :

1. canton de Lembeye : Michel CHANTRE exprime le sentiment désagréable qu'il a ressenti lors de la réunion de la Commission Départementale de la Poste qui s'est déroulée dans les Pyrénées-Atlantiques. Afin de lever toute ambiguïté quant au devenir du bureau de poste de Lembeye et de ses facteurs, il a été décidé qu'une information conjointe de la Poste des Pyrénées-Atlantiques et du Conseiller Général, M. CHANTRE, serait faite lors de la présentation du nouveau responsable de la Poste de Lembeye en janvier
2. le Président du Pays du Val d'Adour a reçu un courrier du maire de Montaner. Ce courrier, après lecture au Comité de Pilotage, fera l'objet d'une réponse par le Président du Pays une fois que des éléments très précis auront été fournis par le Directeur Départemental de la Poste des Pyrénées-Atlantiques. Ce courrier abordera deux questions : les heures d'ouverture augmentées de 10 à 18 h et le remplacement du personnel lorsqu'il est en congés ou malade
3. le bureau de poste d'Aignan : une modification des heures de levée du courrier et des heures de distribution a été appliquée dans le département du Gers. Une information a été réalisée et imposée par la Poste directement aux maires sans que le Comité de Pilotage n'ait été informé. Selon la Convention Cadre Territoriale, il a été demandé que des modifications d'horaires de travail concernant le courrier et sa distribution soient abordées lors d'un Comité de Pilotage.

13°) Questions diverses

Le Directeur Départemental de la Poste des Hautes-Pyrénées informe le Comité de Pilotage qu'il est muté dans le Lot et Garonne, à Agen.

Il sera remplacé au cours du mois de janvier.

Les élus du Comité de Pilotage remercient M. LAGARDE du très bon travail qu'il a effectué, notamment en ce qui concerne la coordination de l'ensemble des services de la Poste sur les trois départements.